

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

L'an deux mil vingt, le trois décembre à 20h00.

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît MICHOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2020

Étaient présents : Benoit Michot, Florence Morel, Michel Adkins, Laura Lefebvre-Leblanc, Denis Salliot, Michel Demay, Bernard Fontaine, Pierre Rochelle, Patricia Cornu, Jean-Luc Paul, Anne-Sophie Descormiers, Armelle Banzet, Mélanie Ponge, Michaël Angélique, Ivanna Kushnir, Alexandre Lefrançois.

Absents : Nawfel Berrajah (pouvoir donné à Benoit Michot)

Secrétaire de séance : Florence Morel

Denis Saliot est sorti de la séance à 21h00 et donne son pouvoir à Michel Adkins.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 novembre 2020 est validé à l'unanimité des membres.

Délibération n°2020-87 : Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre sécurisation RD 106 et RD 528

Après avoir réceptionné 11 offres dans un premier temps, 4 d'entre elles ont été retenues afin de passer un entretien (ABEIL, Atelier découverte, SETUR et TECAM).

La CAO s'est donc réunie le mardi 1^{er} décembre 2020 afin d'attribuer les notes finales à ces 4 entreprises après les avoir reçues.

Après avoir présenté les conclusions de la CAO, il convient d'accepter le choix de l'entreprise.

Entreprise : Groupement ABEIL – PODER - URBA

Prix travaux : 750 000 € HT

Prix Maîtrise d'œuvre : 37 500 € + 3500 € d'OPC HT

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le choix de l'entreprise ABEIL comme cabinet de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la RD106 et RD 528.

Bilan 2020 de la Médiathèque

A l'occasion du dernier conseil municipal de l'année 2020, Madame Patricia CORNU présente le bilan de la médiathèque.

15h50 d'ouverture au public par semaine depuis 2018. Le confinement a obligé la fermeture de la médiathèque mais des opérations via le télétravail de la responsable de la médiathèque ont été mises en place.

Grâce au réseau de médiathèque et aux bénévoles, un drive a été mis en place.

Beaucoup de personnes sont venues à la réouverture de la médiathèque le 27 mai. Un lien a été retissé avec la population (paniers surprises...).

Réouverture des bâtiments publics le 2 juillet avec une jauge de 7 personnes. Travail avec les classes et TAP dans l'école (animations).

Au second confinement, un « clique et rapplique » a été mis en place rapidement pour la continuité du service.

Réouverture avec une jauge à 5 personnes le 28 novembre.

Malgré une année compliquée, des actions culturelles ont pu être menées. L'intervention « Toute la France dessine », subventionnée en partie par la Cité de la BD s'est déroulée durant l'été. Des interventions de scénaristes et d'auteurs de BD/mangas ont aussi pu se dérouler. Deux animations sont reportées : une exposition de Anne Montel dans le cadre de la rencontre avec auteur-illustrateur Loïc Clément et Anne Montel ainsi que le spectacle "la tortue" de la compagnie OOO.

Délibération n°2020-88 : Aide humaine école

La commission des affaires scolaires a demandé une aide humaine.

Suite à cela la commission finances du lundi 30 novembre s'est réunie car cela impacte le budget prévisionnel 2021.

La commission indique que le coût estimatif d'une aide humaine pour 6 mois est de 8000 €.

La commission finances propose deux votes.

Après délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal **DECIDE** de créer un poste de renfort pour l'école du 4 janvier 2021 au 2 juillet 2021, d'actualiser le tableau des effectifs et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Après délibération et à la majorité le conseil municipal, **DECIDE** que pour valider ce type de poste, celui ci devra faire l'objet d'une concertation préalable des élus qui sera suivi d'un vote du conseil municipal.

Délibération n°2020-89 : Convention SDE 35

M. Le Maire informe que le SDE 35 souhaite modifier ses statuts et demande la signature des maires des communes adhérentes au syndicat. Il informe que l'acceptation anticipée de cette convention leur permettrait d'anticiper leur budget. Sans délibération, la convention sera tacitement acceptée dans un délai de trois mois.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la modification des statuts de la convention du SDE 35 et autorise le maire à la signer.

Délibération n°2020-90 : Convention FGDON

M. le Maire informe que la commune bénéficie des services de la FGDON 35 depuis de nombreuses années.

La FGDON nous permet de lutter contre les nuisibles en ayant accès au programme départemental en particulier contre les frelons asiatiques, les ragondins et les rats musqués. La convention proposée est pour une durée de 3 ans (2021/2024) moyennant une participation financière de la commune de 165 € / an.

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la convention avec le FGDON et autorise M. le Maire à la signer.

Délibération n°2020-91 : Marché Maison de services LOT 1 Avenant n°1

L'entreprise Baumard, titulaire du lot 1 propose un premier avenant au marché de la maison de services (nom du marché).

Il convient de déposer le lambris, la crédence en bois, les abris gaz et de démolir le bâtiment en brique extérieur.

Montant initial du marché : 168 609.63 € HT

Montant initial du lot : 19 385.50 € HT

Montant de l'avenant : 3 040.36 € HT

Montant actualisé du lot : 22 425.86 € HT

Montant actualisé du marché : 171 649.99 € HT

Après délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'avenant n°1 du Lot 1 du marché de la maison de services et autorise le maire ou son adjoint à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n°2020-92 : Aménagement d'un pôle d'éducation enfance-jeunesse: demande de subvention

M. le Maire présente le projet d'aménagement d'un pôle d'éducation enfance-jeunesse incluant une garderie municipale, un centre de loisirs communal (mercredi) et intercommunal (petite et grande vacances), ainsi qu'un espace informatique dans l'enceinte scolaire de la Choinette.

Ce projet aura plusieurs phases :

- La destruction des 2 salles de classe en préfabriquées.
- L'aménagement de la cour,

- La construction d'un préau,
- L'aménagement intérieur de l'ancienne cantine et réfectoire, pour accueillir la garderie municipale, les enfants du centre de loisirs communal (les mercredis), centre de loisirs intercommunal les petites et grandes vacances, ainsi que l'aménagement d'une salle informatique.

Il propose de retenir un budget total de travaux de 130 260,00 € HT et informe que ce projet peut en partie être financé par le programme départemental d'Ille et vilaine, à hauteur de 35 % des dépenses. Et DETR à hauteur de 40%.

Après délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le projet d'aménagement d'un pôle d'éducation enfance-jeunesse dans l'enceinte scolaire de la Choinette tel que présenté ;
- **DEMANDE** la subvention départementale FST à hauteur de 35 % des dépenses, pour un montant maximal de 45 591€, et DETR à hauteur de 40% des dépenses pour un montant maximal de 52 104€.
- Donne pouvoir à M. le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Questions diverses

- Monsieur Le maire informe que la clôture du budget a lieu le 3 décembre à minuit. Il informe que la préparation des budgets pour les élus en charge financièrement devra être finalisée pour le 19 février 2021 afin de prendre des décisions au sein de la commission finances.
- Les prochains conseils municipaux auront lieu les 21 janvier 2021 et 18 février 2021 à 20h00.
- Les vœux du maire seront le samedi 23 janvier 2021 à 11h00.
- Monsieur le maire aborde l'importance de faire des événements agents/élus. Habituellement, deux moments sont prévus, un en début d'année et l'autre avant les vacances d'été. Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, les idées pour proposer quelque chose en début d'année prochaine sont les bienvenues.
- Un groupe d'élus a rencontré l'association CHEN. La discussion portait autour des chemins communaux et de leur entretien. Un inventaire complet des chemins communaux a été effectué. Suite à cela, il semble important d'engager une réflexion pour flécher un futur budget d'entretien de ces chemins.
- Projet de territoire, bilan visioconférence/retour des élus : temps d'expression court qui a généré un peu de frustration.
- Monsieur le Maire informe que l'architecte des travaux d'école (pôle éducation enfance jeunesse) doit rendre les plans pour déposer le permis de construire le 12 décembre. Ainsi le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année 2020.
- Les animations de Noël auront lieu le 6 décembre de 14h00 à 18h00 à la place du marché de Noël habituel.
- Patricia CORNU avertit les conseillers que les sacs jaunes vont disparaître pour laisser place aux bacs jaunes.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil s'est levé à 21h58.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 3 décembre 2020
Le Maire, Benoît MICHOT**